



Terrain devenu non-constructible apres construction !

Par **fidji37**, le **11/02/2009** à **14:09**

Bonjour,

Mon frère a acheté un terrain et fait construire dessus. Il a emménagé fin décembre 2008 et en janvier 2009 son terrain est classé en zone non constructible pour cause d'inondation.

Comment cela peut-il être possible, des études de sol ne sont-elles pas faites avant ?

L'ancien propriétaire du terrain et le maire de la commune peuvent-ils être mis en cause ?

Quel recours possible ?

Par **helm**, le **11/02/2009** à **16:02**

Bonjour,

Je suis journaliste pour la chaîne Planète Justice. Pour une émission où l'on traite des litiges et des problèmes juridiques que l'on peut rencontrer au quotidien. L'histoire de votre frère m'intéresse. Accepteriez-vous de lui transmettre mon mail pour que nous puissions en discuter ?

Voici un mail où vous pouvez me joindre : helene@lpbv.tv

Merci